

Econocom Group SA/NV

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles

Numéro d'entreprise: 0422.646.816 (RPM Bruxelles)

**CONVOCATION A ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES D'ECONOCOM GROUP SA/NV DU 29 DECEMBRE 2014**

Les actionnaires ainsi que les titulaires d'obligations et de warrants sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Econocom Group SA/NV, ayant son siège social 5 Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, enregistrée auprès du registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0422.646.816 (la "**Société**") qui se tiendra le 29 décembre 2014 à 9 heures 30, dans les locaux du cabinet d'avocats NautaDutilh, situés Chaussée de La Hulpe 120 à 1000 Bruxelles.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Destruction de 3.053.303 actions détenues en propre par la Société et réduction du nombre d'actions émises par la société en conséquence.
2. Modification des articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.
3. Procuration pour la coordination des statuts.
4. Pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

PROPOSITION DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Proposition de détruire les actions propres de la Société, telles que visées au point 1 de l'ordre du jour et de réduire le nombre d'actions émises par la société en conséquence.
2. Proposition de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.
3. Proposition d'octroyer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés pour la coordination des statuts.
4. Proposition d'octroyer des pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

FORMALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Pour assister à l'assemblée générale, les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 28 et 29 des statuts et aux formalités suivantes.

Si le quorum de présence requis conformément à l'article 558 du Code des sociétés n'est pas atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2014, une **deuxième assemblée générale extraordinaire** sera convoquée le **22 janvier 2015 à 11 heures**, laquelle délibérera et statuera quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.

1. Date d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **15 décembre 2014** à vingt-quatre heures (heure belge). **Seules les personnes inscrites à titre d'actionnaire à la date et l'heure seront autorisées à assister et à voter à l'assemblée générale.** Il ne sera pas tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la société au plus tard le 15 décembre 2014 à 24h00.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent, au plus tard le 15 décembre 2014 à 24h00, être enregistrés en tant qu'actionnaire dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

2. Intention de participer à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent informer le conseil d'administration par lettre recommandée adressée au siège social ou transmettre à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com **au plus tard le 23 décembre 2014** de leur intention de participer à l'assemblée générale et indiquer le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote.

Les titulaires d'actions dématérialisées doivent en outre présenter la preuve de leur inscription en tant qu'actionnaire à la date d'enregistrement.

Afin d'assister à l'assemblée générale, les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.

3. Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire et ils peuvent voter par correspondance. Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance approuvés par la société peuvent être téléchargés du site web www.econocom.com. Les actionnaires doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou transmettre à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com les procurations ou les formulaires de vote par correspondance dûment complétés et signés **au plus tard le 23 décembre 2014**.

En cas de vote par procuration, l'original de la procuration doit être remis au plus tard lors de l'assemblée générale. A défaut, le mandataire ne sera pas autorisé à participer à l'assemblée générale.

En cas de vote par correspondance, l'original doit être parvenu à la société au plus tard lors de l'assemblée générale. A défaut, le vote ne sera pas pris en considération.

4. Nouveaux points à l'ordre du jour, propositions de décisions et droit de poser des questions

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital qui souhaitent demander l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour ou déposer des propositions de décisions doivent, outre les formalités susvisées, établir à la date de leur requête la preuve de la possession de la fraction de capital exigée et faire parvenir au siège social ou à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com leur demande, **au plus tard le 7 décembre 2014**.

Le cas échéant, un ordre du jour modifié sera publié **au plus tard le 14 décembre 2014**.

Les actionnaires qui souhaitent formuler des questions par écrit doivent, en plus des formalités précitées, faire parvenir au siège social ou à l'adresse email generalsecretariat@econocom.com leur demande, **au plus tard le 23 décembre 2014**.

5. Détenteurs d'obligations et de warrants

Les détenteurs d'obligations et de warrants émis par la Société peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative et ils sont soumis aux mêmes formalités de participation que celles applicables aux actionnaires.

6. Documentation

La documentation qui sera soumise à l'assemblée générale, l'ordre du jour, éventuellement modifié, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, éventuellement modifiés, sont disponibles dès la publication de la présente convocation à l'adresse suivante: Chaussée de Louvain 510/B80, 1930 Zaventem, Belgique ou sur le site web de la Société (www.econocom.com).

Pour le Conseil d'Administration